

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JUIN 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	45	53

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juin les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

**Date de convocation : 18 juin 2023**

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente,

M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, Mme MINSEN, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, Mme LEFEVRE, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, M. GIORGIS, Mme LABROT, M. DE BENITO, Mme MAZARI ALLEL, M. BLUY, Mme GAILLARDET, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, Mme CLAVEL, M. SIMELIERE, Mme LEPAGE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, M. QUENNESSON, Mme TEXTORIS, M. BEYNET, Mme BERTRAND, Mme MAZZITELLI, M. HOKMAYAN, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. VALLEJOS, Mme WALDER, Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, Mme PERSIA, M. RUAT, Mme BAREL, M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC, M. CERVANTES, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. MARTINEZ-TOCABENS par M. GONTARD  
M. BELHADJ par Mme GAY  
M. PETITBOULANGER par Mme HADDAOUI  
Mme ABEL-RODET par Mme GAILLARDET  
M. AUTHEMAN par M. NAHOUM  
Mme MAGDELEINE par M. RENOUARD  
Mme ROSENBLATT par Mme LAGRANGE  
Mme WALDER par Mme le Maire à partir de 14 heures.

**MOUVEMENTS :**

Mme BOUHASSANE entre en séance pendant la présentation du rapport N°2. Elle quitte la séance pendant les débats relatifs au rapport N°23, donnant pouvoir à M. VALLEJOS.  
Mme LAGRANGE quitte la salle au cours de la présentation du rapport N°41.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de Mme Laure MINNSEN en qualité de Secrétaire de Séance.

**Mme Laure MINNSEN** est désignée comme Secrétaire de Séance.

Votes : se sont abstenues : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du **29 AVRIL 2023** est **ADOPTÉ**.

Votes : unanimité.

Mme le Maire fait part de la solidarité et du soutien de l'ensemble des élus du Conseil Municipal vis-à-vis des élus, qui dans le cadre de leur fonction sont victimes d'agressions à la fois verbales et physiques.

Mme le Maire considère que ces actes sont intolérables et qu'il faut sûrement que la législation progresse dans la protection due aux élus dans l'exercice de leur fonction.

MM. CERVANTES et REZOUALI partagent la position de Mme le Maire. Ils souhaitent rendre hommage et exprimer leur solidarité à toutes les femmes, tous les hommes qui assurent leurs responsabilités d'élus et dont la tâche aujourd'hui est rendue d'autant plus difficile et périlleuse.

M. CERVANTES souhaite également évoquer l'agression de l'écu écologiste, membre du Conseil Municipal de la Seyne sur Mer, Hakim BOUAKSA.

MM. CERVANTES et REZOUALI demandent à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités et au législateur d'adopter des sanctions à la hauteur du préjudice subi par des femmes et des hommes investis dans la République afin de garantir le fonctionnement, l'expression démocratique de notre société.

#### **ORDRE DU JOUR :**

DCM_2023_03_001	1 - FINANCES : I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2022.
DCM_2023_03_002	2 - FINANCES : II - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal.
DCM_2023_03_003	3 - FINANCES : III - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Restauration Scolaire.
DCM_2023_03_004	4 - FINANCES : IV - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Activités Aquatiques.

DCM_2023_03_005	5 - FINANCES : V - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Locations Commerciales.
DCM_2023_03_006	6 - FINANCES : VI - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Chambre Funéraire.
DCM_2023_03_007	7 - FINANCES : VII - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Annexe du Crématorium.
DCM_2023_03_008	8 - FINANCES : VIII - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats.
DCM_2023_03_009	9 - FINANCES : 1 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Principal.
DCM_2023_03_010	10 - FINANCES : 2 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire.
DCM_2023_03_011	11 - FINANCES : 3 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques.
DCM_2023_03_012	12 - FINANCES : 4 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales.
DCM_2023_03_013	13 - FINANCES : 5 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire.
DCM_2023_03_014	14 - FINANCES : 6 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe du Crématorium.
DCM_2023_03_015	15 - FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs.
DCM_2023_03_016	16 - FINANCES : Taxe sur les friches commerciales.
DCM_2023_03_017	17 - FINANCES : Tarification de la taxe de séjour.
DCM_2023_03_018	18 - URBANISME : Augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement.
DCM_2023_03_019	19 - FINANCES : Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2023.

DCM_2023_03_020	20 - FINANCES : SPL AVIGNON TOURISME - Modifications du capital social.
DCM_2023_03_021	21 - DOMAINE PUBLIC : Droits de place de stationnement et redevances des foires et marchés - Droits de places de stationnement et redevances de voirie - Année 2023.
DCM_2023_03_022	22 - DOMAINE PUBLIC : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2024.
DCM_2023_03_023	23 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Contractualisation avec Alcome - Réduction des mégots sur l'espace public.
DCM_2023_03_024	24 - AMENAGEMENT : AMENAGEMENT MOBILITE : Boucles cyclo-touristiques sur Avignon.
DCM_2023_03_025	25 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».
DCM_2023_03_026	26 - ACTION CULTURELLE : SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES : Établissement de conventions financières 2023 avec les associations culturelles conventionnées et attribution de subventions aux associations culturelles non conventionnées dans le cadre des Appels à projets Culturels 2023.
DCM_2023_03_027	27 - ACTION CULTURELLE : SOUTIEN AU FESTIVAL D'AVIGNON : Convention de mise à disposition du Palais des Papes 2023 / 2026.
DCM_2023_03_028	28 - ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023 / 2024 dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.
DCM_2023_03_029	29 - SOLIDARITES : Subvention au profit de l'association ICIPASS pour la confection des corbeilles solidaires au profit des seniors et des étudiants - Convention triennale.
DCM_2023_03_030	30 - SOLIDARITES : Création et fonctionnement de l'Épicerie sociale et solidaire l'AGORAé d'Avignon.
DCM_2023_03_031	31 - SPORTS : Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs - Année 2023.
DCM_2023_03_032	32 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre du Contrat de Ville.

DCM_2023_03_033	33 - VIE ASSOCIATIVE Attribution de subventions aux associations non conventionnées.
DCM_2023_03_034	34 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone Franche Urbaine / Territoire Entrepreneur : Soutien au dispositif « CitésLab ».
DCM_2023_03_035	35 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU et ravalement des façades (2020 / 2025).
DCM_2023_03_036	36 - TERMITES : Attribution de subvention à des propriétaires d'immeubles termités.
DCM_2023_03_037	37 - URBANISME : Bilan des acquisitions et cessions 2022.
DCM_2023_03_038	38 - URBANISME : Opération ZAC BEL AIR - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2022.
DCM_2023_03_039	39 - URBANISME : Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur compris entre l'impasse de l'Épi / la route de Montfavet / l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité.
DCM_2023_03_040	40 - URBANISME : Institution du permis de démolir et de la déclaration préalable sur les clôtures.
DCM_2023_03_041	41 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Classement au titre des "Monuments Historiques" du jardin du Rocher des Doms.
DCM_2023_03_042	42 - SECURITE PUBLIQUE : Mise en place de la vidéo-verbalisation sur la Commune.
DCM_2023_03_043	43 - PREVENTION - SECURITE : Procédure de rappel à l'ordre entre la Ville d'Avignon et le Tribunal Judiciaire d'Avignon - Convention.
DCM_2023_03_044	44 - PREVENTION - SECURITE : Programmation 2023 du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - 1ère tranche.
DCM_2023_03_045	45 - ADMINISTRATION GENERALE : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL : Compte rendu d'activité 2022 / budget 2023 / renouvellement des membres représentants de la Ville d'Avignon.

DCM_2023_03_046	46 - ADMINISTRATION GENERALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2022 et délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire pour la saisine de la commission.
DCM_2023_03_047	47 - ADMINISTRATION GENERALE : Convention de groupement de commandes avec le CCAS - Convergence des systèmes d'information et mutualisation d'achat des outils informatiques (logiciels et matériels).
DCM_2023_03_048	48 - CIMETIERES : Actualisation des tarifs des concessions et prestations complémentaires des cimetières induits par l'agrandissement du cimetière de Montfavet.
DCM_2023_03_049	49 - PERSONNEL : Compte Personnel de Formation - Modalités de mise en œuvre.
DCM_2023_03_050	50 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents en matière de ressources humaines.

1 - FINANCES : I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2022. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 (y compris la journée complémentaire).

- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2022 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

- ADOPTE –

2 - FINANCES : II - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme le Maire

M. CERVANTES

Mme RIGAULT

M. REZOUALI

Réponses :  
M. FOURNIER  
M. GONTARD  
M. DE BENITO  
M. PEYRE  
Mme le Maire

*Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. NAHOUM.*

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** les comptes administratifs 2022 tels qu'ils ont été arrêtés,
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- **DÉCLARE** que les crédits non-consommés et non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés,
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 décembre 2022 seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUEARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUEARD, Mme MONTAGNAC.  
Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.  
Ne participe pas au vote : Mme le Maire.

3 - FINANCES : III - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Restauration Scolaire. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

*Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. NAHOUM.*

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUEARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUEARD, Mme MONTAGNAC.  
Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.  
Ne participe pas au vote : Mme le Maire.

4 - FINANCES : IV - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Activités Aquatiques. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

*Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. NAHOUM.*

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du Budget Annexe des Activités Aquatiques tel qu'il a été arrêté ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non-consommés en non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRECISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Ne participe pas au vote : Mme le Maire.

5 - FINANCES : V - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Locations Commerciales. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

*Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. NAHOUM.*

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe des Locations Commerciales ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Ne participe pas au vote : Mme le Maire.

6 - FINANCES : VI - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Chambre Funéraire. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

*Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. NAHOUM.*

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.



Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.  
Ne participe pas au vote : Mme le Maire.

7 - FINANCES : VII - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Annexe du Crématorium.  
**M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

*Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. NAHOUM.*

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe du Crématorium ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Ne participe pas au vote : Mme le Maire.

8 - FINANCES : VIII - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes pour : **Budget principal** : la somme de 8 343 696,29 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 5 582 963,39 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Budgets annexes** : Chambre Funéraire la somme de 199 156,10 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). Locations Commerciales la somme de 28 505,12 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 194 430,47 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). Crématorium la somme de 481 717,63 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 680 175,86 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). Restauration Scolaire la somme de 292 263,45 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). Activités Aquatiques la somme de 141 129,09 € en déficit reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

- **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites au Budget Supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

9 - FINANCES : 1 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Principal. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. CERVANTES

Réponses :

M. BEYNET

M. PEYRE

Mme le Maire

#### Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Principal, la somme de 11 769 767,76 € en recettes et en dépenses.
- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.  
Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

10 - FINANCES : 2 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. CERVANTES

Réponses :

M. PEYRE

Mme le Maire

#### Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023, toutes sections confondues, pour le **Budget annexe de la Restauration Scolaire** la somme de 1 324 019,24 € en recettes et en dépenses ;
- **DÉCIDE** que le tarif applicable depuis le 1er septembre 2022 continuera de s'appliquer au 1er septembre 2023 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.  
Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

11 - FINANCES : 3 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme HADDAOUI

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Intégrer le dispositif de la délibération

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023, toutes sections confondues, pour le **Budget annexe des Activités Aquatiques** la somme de 3 074 380,28 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

12 - FINANCES : 4 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales la somme de 446 830,47 € en recettes et de 299 450 € en dépenses.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Votes : Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

13 - FINANCES : 5 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023, toutes sections confondues, pour le **Budget annexe de la Chambre Funéraire** la somme de 304 180,84 € en recettes et 3 000 € en dépenses ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

14 - FINANCES : 6 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe du Crématorium. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023, toutes sections confondues, pour le **Budget annexe du Crématorium** la somme de 1 162 893,49 € en recettes et 483 717,63 € en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

15 - FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTe** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée pour le budget principal, sur les 2 listes en date du 21/12/22 pour un montant de 74 989.23 €, sur les 2 listes en date du 03/04/23 pour un montant de 59 698.24 € ; pour le budget annexe de la restauration scolaire, sur les 2 listes en date du 03/04/23 pour un montant de 3 805.45 € ; soit pour un montant total, tous budgets confondus, de 138 492.92 € (134 687.47 € pour le budget principal, 3805.45 € pour le budget annexe de la restauration scolaire) ;
- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits : inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2023, du budget principal pour un montant de 129 379.04 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2023, du budget principal pour un montant de 5 308.43 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2023, du budget de la restauration scolaire pour un montant de 3 508.38 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2023 du budget de la restauration scolaire pour un montant de 297.07 € ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ne participent pas au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

16 - FINANCES : Taxe sur les friches commerciales. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme RIGAULT

Réponse :

M. TUMMINO

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** que les taux de taxe sur les friches commerciales applicables, à compter de l'année 2024, seront : 20% pour la 1<sup>ère</sup> année d'imposition (au lieu de 10%) ; 30% pour la 2<sup>ème</sup> année d'imposition (au lieu de 15%) ; 40% à compter de la 3<sup>ème</sup> année d'imposition (au lieu de 20%),
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

17 - FINANCES : Tarification de la taxe de séjour. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de la taxe de séjour applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les différentes catégories d'hébergement conformément à l'annexe jointe ;
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 73, compte 7362 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

18 - URBANISME : Augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. RUAT

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de fixer le taux de part communale de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **CONFIRME** la décision de maintenir l'exonération totale de taxe d'aménagement pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> du I de l'article 1635 quater I du code général des impôts qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> du I de l'article 1635 quater D,
- **DECIDE** de porter à un montant de 5 000 € par emplacement la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement non comprises dans les surfaces bâties, mentionnée au 6<sup>o</sup> de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K du code général des impôts, elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.  
Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

19 - FINANCES : Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2023. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels pour les projets présentés au titre de la DPV 2023,
- **SOLLICITE** une participation financière au titre de la DPV pour l'année 2023 auprès de Madame la Préfète de Vaucluse,
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 74, compte 748372,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

20 - FINANCES : SPL AVIGNON TOURISME - Modifications du capital social. **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. PRZYBYSZEWSKI

Réponses :

M. PEYRE

Mme le Maire

M. SIMELIERE

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le représentant de la Ville à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL AVIGNON TOURISME à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant l'augmentation puis la réduction du capital social, la modification corrélative des statuts de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- **DECIDE** de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL AVIGNON TOURISME à hauteur de 7 500 000 euros par apport en numéraire, correspondant à 250 000 actions de 30 euros chacune et de prélever les crédits nécessaires à cette participation sur les crédits inscrits au chapitre 26,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

21 - DOMAINE PUBLIC : Droits de place de stationnement et redevances des foires et marchés - Droits de places de stationnement et redevances de voirie - Année 2023. **Mme LEFEVRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs des droits de place de stationnement et des redevances des foires et marchés, droits de place de stationnement et des redevances de voirie de 15 % en moyenne,
- **DECIDE** d'une prise d'effet des nouveaux tarifs au 1er août 2023,
- **AUTORISE** Madame le maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC, M. CERVANTES, M. REZOUALI, Mme PERSIA, Mme BAREL.

22 - DOMAINE PUBLIC : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2024. **Mme LEFEVRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme PERSIA

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de TLPE pour l'année 2024,
- **DECIDE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2024,
- **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 73, compte 73681,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme PERSIA, Mme BAREL.

Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

23 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Contractualisation avec Alcome - Réduction des mégots sur l'espace public. **Mme LEFEVRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. REZOUALI

M. RENOARD

Réponses :

M. SIMELIERE

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la signature du contrat-type entre la Ville d'AVIGNON et ALCOME pour la durée de l'agrément,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

24 - AMENAGEMENT : AMENAGEMENT MOBILITE : Boucles cyclo-touristiques sur Avignon.  
**M. SIMELIERE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. SIMELIERE rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. CERVANTES

M. RENOUARD

Réponses :

M. SIMELIERE

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de balade nommée « les Foins de Montfavet » et portant le numéro 58 et le projet de boucle nommée « Rive Droite du Rhône » et portant le numéro 50 et sa réalisation par la Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **APPROUVE** la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement de ces boucles sur la commune par la Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **APPROUVE** le projet de convention d'entretien à conclure entre l'Office de Tourisme du Grand Avignon et la Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

25 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ». **M. PEYRE, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. RENOUARD

Réponse :

M. PEYRE

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

26 - ACTION CULTURELLE : SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES :  
Établissement de conventions financières 2023 avec les associations culturelles conventionnées et attribution de subventions aux associations culturelles non conventionnées dans le cadre des Appels à projets Culturels 2023. **M. NAHOUM, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. NAHOUM rapporte la délibération.



Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions financières pour l'année 2023, en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations figurant dans le tableau ci-dessus,
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les conventions,
- **ACCORDE** à 57 associations culturelles non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de 116 000 €,
- **IMPUTE** la dépense de 1 938 328 € relative au solde de subvention des acteurs culturels conventionnés au chapitre 65 du budget principal de la Ville,
- **IMPUTE** la dépense de 116 000 € relative aux subventions liées aux Appels à Projets Culturels au chapitre 65 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

27 - ACTION CULTURELLE : SOUTIEN AU FESTIVAL D'AVIGNON : Convention de mise à disposition du Palais des Papes 2023 / 2026. **M. NAHOUM, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le principe de la signature d'une convention de mise à disposition du Palais des Papes pour la période 2023/2026 lors des périodes de préparation technique, artistique et de déroulement du Festival d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

28 - ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023 / 2024 dans le cadre du Projet Educatif de Territoire. **M. NAHOUM, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention type annexée,
- **FIXE** le montant des subventions accordées,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.  
Ne participe pas au vote : M. DESHAYES.

29 - SOLIDARITES : Subvention au profit de l'association ICIPASS pour la confection des corbeilles solidaires au profit des seniors et des étudiants - Convention triennale. **M. NAHOUM, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 36 000 € à l'association ICIPASS / Supermarché Solidaire dans le cadre de la convention triennale,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – S'est abstenue : Mme PERSIA.

30 - SOLIDARITES : Création et fonctionnement de l'Epicerie sociale et solidaire l'AGORAé d'Avignon. **Mme GAGNIARD, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme GAGNIARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création de l'épicerie sociale et Solidaire l'AGORAé d'Avignon et les conventions de partenariat qui en précisent le fonctionnement,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 du budget principal article 6132,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.  
Ne participent pas au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

31 - SPORTS : Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs - Année 2023. **Mme HADDAOUI, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. REZOUALI

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'attribution des subventions exceptionnelles aux trois clubs conventionnés,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ne participe pas au vote : M. FOURNIER.

32 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre du Contrat de Ville. **Mme HADDAOUI, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme PERSIA

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la programmation 2023 pour un montant total de 25 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la programmation 2023 pour un montant total de 13 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 20 421 – 204 – 82 49 – 3006,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC, Mme PERSIA, Mme BAREL.

33 - VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions aux associations non conventionnées. **Mme MAZARI ALLEL, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme MAZARI-ALLEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 5600 € relevant de la Délégation Vie Associative,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 025,
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 8 000 € relevant de la Délégation Enseignement,
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 20,
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 5000 € relevant de la Délégation Fêtes et animations,
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

34 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone Franche Urbaine / Territoire Entrepreneur : Soutien au dispositif « CitésLab ». **M. TUMMINO, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contribuer au développement du dispositif CitésLab par le versement d'une subvention de 3 000 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elue(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

35 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU et ravalement des façades (2020 / 2025). **M. BLUY, Rapporteur.**

#### **DEBATS**

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions d'aides à la pierre sur les crédits ouverts au budget 2021 de la Ville d'Avignon, chapitre 204, compte 20422, Fonction 70, Programme ATSP03, Opération 2121OP1047,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions des façades sur le chapitre 204, compte 20422, Fonction 70, Programme ATSP03, Opération 2121OP1124,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE –

36 - TERMITES : Attribution de subvention à des propriétaires d'immeubles termités. **Mme CLAVEL, Rapporteur.**

#### **DEBATS**

Mme CLAVEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **CONFIRME** le dispositif des subventions allouées aux propriétaires d'habitations ou terrains termités, en précisant les conditions d'attribution de ces aides,
- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à Roux Immobilier, syndic, pour un montant de 1 500 € et à M. DELMARLE Tristan, propriétaire, pour un montant de 1 012 €
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, fonction12, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

37 - URBANISME : Bilan des acquisitions et cessions 2022. **M. GONTARD, Rapporteur.**

#### **DEBATS**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'arrêter le bilan des acquisitions et cessions foncières intervenues dans le courant de l'année 2022 tels qu'ils figurent dans les tableaux détaillés ci-annexés, soit directement réalisés par la commune, soit par l'intermédiaire des aménageurs CITADIS, SPL G2A ou de l'EPF PACA,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

38 - URBANISME : Opération ZAC BEL AIR - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2022. **M. GONTARD, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme LAGRANGE

Réponse :

M. GONTARD

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan de l'opération ZAC Bel Air arrêté à 23 353 000 € HT,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisées au 31 décembre 2022,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'exercice,
- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la concession d'aménagement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC, Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT.

39 - URBANISME : Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur compris entre l'impasse de l'Epi / la route de Montfavet / l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité. **M. GONTARD, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'achèvement et la clôture du Programme d'Aménagement du secteur compris entre l'avenue de l'Epi, la route de Montfavet, l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité afin de revenir au régime de droit commun de la taxe d'aménagement
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

40 - URBANISME : Institution du permis de démolir et de la déclaration préalable sur les clôtures. **M. GONTARD, Rapporteur.**

DEBATS

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal d'Avignon,
- **DECIDE** d'instaurer le permis de démolir sur le territoire communal d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

41 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Classement au titre des "Monuments Historiques" du jardin du Rocher des Doms. **M. GIORGIS, Rapporteur.**

**DEBATS**

M. GIORGIS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la demande de classement Monument Historique du Jardin du Rocher des Doms,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

42 - SECURITE PUBLIQUE : Mise en place de la vidéo-verbalisation sur la Commune. **Mme GAY, Rapporteur.**

**DEBATS**

Mme GAY rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. PRZYBYSZEWSKI

Mme RIGAULT

Mme PERSIA

M. REZOUALI

Réponses :

Mme GAY

M. FOURNIER

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise en place de la procédure de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre les infractions routières à l'ensemble des caméras existantes et à venir,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC, M. CERVANTES, M. REZOUALI, Mme PERSIA, Mme BAREL.

43 - PREVENTION - SECURITE : Procédure de rappel à l'ordre entre la Ville d'Avignon et le Tribunal Judiciaire d'Avignon - Convention. **Mme GAY, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme GAY rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROCHELEMAGNE

Mme GAY

M. CERVANTES

Réponse :

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la présente délibération et la convention entre la Ville d'Avignon et le parquet près du Tribunal Judiciaire d'Avignon,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

44 - PREVENTION - SECURITE : Programmation 2023 du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - 1ère tranche. **Mme GAY, Rapporteur.**

### **DEBATS**

Mme GAY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'octroyer 82 350 € au titre du Fonds Local de Prévention de la Délinquance pour la programmation décrite dans la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

45 - ADMINISTRATION GENERALE : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL : Compte rendu d'activité 2022 / budget 2023 / renouvellement des membres représentants de la Ville d'Avignon. **M. FOURNIER, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte rendu d'activité 2022 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du Budget primitif 2023 ;
- **DESIGNE** : M. Claude NAHOUM, M. David FOURNIER, Mme Anne GAGNIARD, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Carole MONTAGNAC pour siéger au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal.

- ADOPTE –

46 - ADMINISTRATION GENERALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2022 et délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire pour la saisine de la commission. **M. FOURNIER, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2022, conformément aux dispositions législatives en vigueur ;
- **APPROUVE** la délégation donnée au Maire concernant la saisine de la CCSPL pour les compétences visées à l'article L.1413-1 du CGCT.

- PREND ACTE –

47 - ADMINISTRATION GENERALE : Convention de groupement de commandes avec le CCAS - Convergence des systèmes d'information et mutualisation d'achat des outils informatiques (logiciels et matériels). **M. FOURNIER, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Avignon et le CCAS pour permettre les achats dans le domaine des systèmes d'information ;
- **APPROUVE** la convention de mutualisation et de groupement de commandes permanent et ses modalités d'exécution à conclure entre la Ville et le CCAS ;
- **APPROUVE** le choix des Commissions de la Ville appelées à attribuer les marchés faisant l'objet de la convention de mutualisation et de groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention portant mutualisation et constitution d'un groupement de commandes permanent, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE –



48 - CIMETIERES : Actualisation des tarifs des concessions et prestations complémentaires des cimetières induits par l'agrandissement du cimetière de Montfavet. **M. FOURNIER, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. FOURNIER rapporte la délibération.  
Prise de parole : Mme RIGAULT

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs concernés à compter du 1er juillet 2023,
- **DECIDE** de la gratuité des frais de dispersion dans les équipements communaux,
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 du budget principal,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Votes : Contre / Abstentions

49 - PERSONNEL : Compte Personnel de Formation - Modalités de mise en œuvre. **M. FOURNIER, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées.

- ADOPTE –

50 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents en matière de ressources humaines. **M. FOURNIER, Rapporteur.**

### **DEBATS**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** le recrutement d'un contrat de projet dans le cadre de la signature d'une Convention Industrielle de formation pour la recherche (CIFRE),
- **FIXE** le montant de la rémunération sur la base du barème des conditions salariales du ministère de la recherche,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** la création, la suppression et modification de postes sur le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUDARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUDARD, Mme MONTAGNAC.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. REZOUALI :

Je rappelle que les chats des rues non identifiés sont placés sous la responsabilité du Maire (art L2212-1 et L2212-2 du CGCT), qui doit procéder à leur capture pour les stériliser et les identifier (Art L211-27 du CRPM).

Les associations qui œuvrent pour la bonne exécution de cette obligation sont composées de bénévoles. Le don de leur temps aide à alléger considérablement la pression sur les finances de la Ville.

La Municipalité d'Avignon mène, depuis 2017, des campagnes de stérilisation des chats des rues, d'abord grâce à un financement intégral de la « Fondation 30 Millions d'Amis », puis grâce à un financement 50 / 50 entre la municipalité et 30 Millions d'Amis.

En 2022, la municipalité n'a pas pu faire face au besoin accru de stérilisations liées à la sortie du confinement, contraignant les associations - par ailleurs non subventionnées - à se substituer à la Ville pour éviter de laisser filer cette population.

Interrogé sur cette question, lors du Conseil Municipal du 25 février 2023, M. ROCCI avait alors expliqué avoir été pris de court en 2022 mais que pour 2023, je cite : « Il est sûr que si ça venait à ce qu'on ait encore besoin d'argent, bien sûr que je présenterais à Mme le Maire une augmentation de notre subvention », laissant entendre qu'une telle demande aurait de bonnes chances d'être entendue.

Or, aux associations vous alertant sur la situation 2023 qui se présente sous les mêmes hospices que 2022 avec pour conséquence un budget insuffisant pour faire face à la situation, vous avez indiqué qu'aucune allocation supplémentaire ne viendrait accroître les moyens financiers dédiés à cette campagne alors même que nous enregistrons une augmentation de 20% des coûts vétérinaires cette année !

Nous précisons que les fonds versés à 30 Millions d'Amis, que vous qualifiez de « subvention », n'ont en réalité pour objet que d'obtenir de la part de cette association un montant équivalent, le tout revenant à la Ville d'Avignon.

Quant à la convention avec la Fondation Brigitte Bardot, mise en place en 2023 et dont M. ROCCI nous a exposé les mérites qui nécessitait, pour pouvoir être mise en œuvre, un complément de 400 € aux 1500 € alloués par la Fondation Brigitte Bardot, somme nécessaire à la stérilisation de 20 chats.

Cette charge incombant à la municipalité a été transférée sur une association (en l'occurrence la SPA Vauclusienne).

Madame le Maire, face à cette situation, que comptez-vous faire en 2023 :

Comptez-vous assumer le complément requis pour faire face aux besoins ou comptez-vous vous - une fois encore - transférer les contraintes financières aux associations au risque, en cas de refus de leur part, de laisser filer les populations de chats des rues ?

### **REPONSE DE M. ROCCI :**

Le bien-être animal est une cause importante, fédératrice. La Ville d'Avignon est, vous le savez, fortement mobilisée sur ce dossier et participe à la coordination d'actions aux côtés des associations de protection des animaux. Ce travail de partenariat se fonde sur le savoir-faire des diverses associations que nous reconnaissons et soutenons.

Cependant, la Ville d'Avignon a été confrontée à des crises successives (sanitaire puis énergétique) qui ont eu un fort impact sur son budget. Néanmoins, la Municipalité a fait le choix de maintenir à un niveau constant les subventions aux associations alors que de nombreuses villes ont été contraintes de les baisser. Par conséquent dans ces conditions, vous comprenez que nous n'avons pas pu répondre favorablement à la demande d'augmentation de la subvention.

\*\*\*\*

### **QUESTION ORALE DE Mme MONTAGNAC :**

Mme le Maire,

Des usagers nous ont informés que, pendant près d'un mois, les horodateurs 170, 171 et 174 sur le Boulevard Saint Michel ont été en panne de paiement par Carte Bleue.

Les automobilistes n'ont eu d'autre choix que de payer en espèces ou chercher un 4ème horodateur où pouvoir enfin payer leur stationnement, espérant ne pas se faire verbaliser le temps de revenir à leur véhicule.

Il semblerait que, depuis, au moins l'un des 3 horodateurs ait été remis en état de fonctionner.

Mme le Maire, qu'attend la Ville pour procéder aux réparations dès lors qu'un horodateur tombe en panne ?

Je vous remercie.

### **REPONSE DE M. BLUY :**

Madame,

Les horodateurs de la Ville d'Avignon permettent 3 types de paiement : par pièces, par carte bancaire et via une application.

D'un point de vue règlementaire, si le paiement par carte n'est pas disponible et dans la mesure où un autre mode de paiement l'est, l'utilisateur est tenu de s'acquitter de son paiement par tout autre moyen.

Lorsqu'il s'agit du remplacement des lecteurs de carte défectueux, il peut y avoir des difficultés d'approvisionnement comme c'est le cas actuellement pour tous les équipements électroniques. Les fournisseurs et la Ville d'Avignon sont mobilisés pour assurer au plus vite leur changement.

Néanmoins, les horodateurs défectueux sont extrêmement rares même s'il peut y avoir des actes de vandalisme.

\*\*\*\*

### **QUESTION ORALE DE M. RUAT :**

Mme le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2020, dans ma question orale, j'attirais votre attention sur le triste état des Remparts et je vous demandais – devant l'urgence – quelles mesures comptiez-vous prendre.

Vous sembliez avoir pris le sujet très au sérieux puisque, dès le Conseil suivant du 19 décembre, lors de la délibération N°30 votée à l'unanimité, vous nous annonciez le déblocage d'un budget de 60.000 euros pour l'étude d'un solide diagnostic – disiez-vous – qui devait déboucher sur un programme pluriannuel de 10 à 12 ans pour la restauration desdits Remparts.

Il y a de cela 2 ans et demi et il ne semble pas que les choses aient beaucoup évolué...

Alors, Mme le Maire, pouvez-vous nous en dire plus sur l'évolution de ce projet ?

Je vous en remercie.

### **REPONSE DE M. GIORGIS :**

Monsieur,

Le diagnostic auquel vous faites référence - qui est un diagnostic sanitaire, structurel et historique des remparts - a été réalisé en 2021 / 2022 par une équipe composée : d'architectes du patrimoine, d'un économiste de la construction et d'une historienne. Celui-ci a permis d'élaborer un programme pluriannuel des travaux d'entretien et de restauration des remparts pour une durée d'au moins 10 ans.

Sur la base de ce plan pluriannuel, ont été réalisés en 2022 :

- Des travaux de réparation sur deux tourelles du secteur sud des remparts
- Le nettoyage de l'intérieur de tours (dépôts sauvages)
- Le désherbage annuel
- Un nettoyage de parement à la suite d'un feu de poubelle aux abords de la porte Saint-Lazare

En 2023, des demandes d'autorisation de travaux ont été déposées à la DRAC début mai, elles prévoient :

- Une intervention sur deux tours du secteur ouest
- Une intervention sur la courtine intramuros secteur nord-est pour le remplacement de pierres et la restauration du parement

En parallèle en 2023, une visite de contrôle a été réalisée dans le cadre du suivi prévu dans le diagnostic. En complément le désherbage annuel sera effectué à l'automne.

Les interventions sur le patrimoine avignonnais en général et sur les remparts en particulier sont donc, comme nous nous y étions engagés, nombreuses et régulières.

\*\*\*\*

## **QUESTION ORALE DE Mme RIGAUT :**

Au Ponzo, en plein cœur de Monclar, comme dans tous les quartiers en proie aux trafics de stupés, ce sont des hommes, des femmes, des enfants, des personnes âgées, des commerçants qui vivent la peur au ventre. Peur de sortir, peur de prendre une balle perdue, peur de perdre la vie à tout moment.

« Quelle misère ! Que font nos têtes pensantes ? Rien... »

C'est avec ces quelques mots empreints d'une très grande désolation que de nombreux Avignonnais ont décrit, cette semaine sur les ondes de France Bleu Vaucluse, la vie devenue impossible dans leur quartier, celui dans lequel ils sont nés, celui où ils ont grandi, où ils se sont parfois mariés, celui qui aujourd'hui est entre les mains des barons de la drogue.

Que reste-t-il de ces immeubles et cages d'escalier qui aujourd'hui servent de lieu de deal et de règlements de compte ?

Porte d'entrée éventrée, interphone vandalisé transformé en trappe de nuit, pieds d'immeubles occupés par des caddies volés et planches de bois abandonnées pour retarder les forces de l'ordre, feux de palettes où viennent se réchauffer les guetteurs durant les longues nuits d'hiver. Les immeubles à caractère social sont bien loin de ce que pourraient attendre les locataires qui paient, pourtant, charges et loyers.

Le 24 septembre dernier, notre Conseil municipal a voté une délibération visant à exonérer une partie de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) des bailleurs sociaux dans les quartiers « Politique de la Ville » (Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux, Saint Chamand, Reine Jeanne, Grange d'Orel et Neuf Peyres), ce qui représentait en 2021, selon les éléments transmis par la DGFIP, la somme d'un peu plus d'1,4 millions d'euros dont 40% ont été compensés par l'Etat.

Ce qui se résume par un effort fiscal de la Commune qui a renoncé à près de 850.000€ en 2021, avec pour contrepartie, l'engagement des bailleurs sociaux d'améliorer la qualité de vie dans les QPV.

Force est de constater, aujourd'hui encore, que ce n'est pas le cas. Il n'y a qu'à se promener dans les quartiers en Extra-Muros pour s'en rendre compte.

Madame le Maire, puisque vous cherchez des recettes fiscales de tous les côtés afin de renflouer les caisses de la Ville, que comptez-vous faire avec les bailleurs sociaux qui ne respectent pas leurs engagements ?

Il en va de la qualité de vie de nos habitants qui souffrent depuis trop longtemps et qui aspirent à retrouver un peu de la tranquillité résidentielle dans leur quartier...

## **REPONSE DE M. BLUY :**

Madame,

La Ville d'Avignon accompagne, en lien étroit avec l'Etat et le Grand Avignon, les bailleurs pour mieux cibler les financements relatifs à la TFPB.

C'est ainsi que la Ville d'Avignon demande en priorité aux bailleurs :

- D'intervenir immédiatement et systématiquement en cas de dégradation ou d'actes de vandalisme.
- D'enlever les encombrants et dépôts sauvages dans les meilleurs délais
- D'entretenir les espaces verts
- De soutenir les associations proposant des animations
- La coordination avec les services de l'ordre par le Référent sécurité et la participation aux réunions type GPO/CLSPD
- Des travaux visant à améliorer la qualité de vie dans les logements
- De lutter contre la précarité énergétique
- De mener des sensibilisations au tri et à la gestion des déchets
- De déployer des caméras de vidéosurveillance et du gardiennage

Supprimer les financements relatifs à la TFPB aurait pour effet immédiat de réduire l'entretien, le personnel de proximité et l'ensemble des actions favorable au vivre ensemble, permis par ces financements.

\*\*\*\*

#### **QUESTION ORALE DE M. RENOARD :**

Madame le Maire, Mes Chers collègues,

Le 24 mai dernier, l'association ALMA GITANA a organisé dans le Parc Chico MENDES, en plein cœur du Pont des Deux Eaux, une paëlla hallal soutenue par la Ville.

En attestent la présence du logo de la Ville sur l'affiche annonçant l'évènement et la banderole en bas de la scène, ainsi que la mise à disposition de matériel (tables, chaises, barrières, camion floqué de la Ville, etc...).

Or, plusieurs familles nous ont fait part de leur déception de ne pouvoir participer à cette fête sur le quartier Est, leurs enfants ne mangeant pas hallal.

Madame le Maire, comment se fait-il que la Ville ait soutenu et participé à une telle manifestation qui ne respecte pas le principe de neutralité (qui a pour corollaire celui de la laïcité) et favorise une communauté au détriment d'une autre ?

Je vous remercie.

#### **REPOSE DE M. NAHOUM :**

Monsieur,

Le 24 mai dernier le par Chico Mendes a accueilli un après-midi de découvertes et animations ouvert à tous.

Cet évènement qui s'est clôturé par un concert, temps fort de la journée, a rencontré un franc succès. En effet, ce sont près de 1.500 personnes qui se sont déplacées au Parc Chico Mendes parmi lesquelles 400 personnes qui ont partagé le repas proposé par l'association Alma Gitana.

Cette belle fête a réuni un grand nombre de familles ainsi que de nombreuses personnes de tous âges, parmi lesquelles près de 70 seniors, et de tous les quartiers d'Avignon.

Cette fête « gipsy » a été un grand moment de partage de vivre ensemble et de fraternité comme Avignon sait les proposer.

\*\*\*\*

### **QUESTION ORALE DE Mme MAGDELEINE :**

Madame le Maire,

Alors que la sobriété énergétique devrait tous nous mobiliser et que la ville devrait être la première à montrer l'exemple, il est regrettable de constater qu'aux quatre coins d'Avignon, les fuites d'eau se multiplient sur les espaces verts ou le domaine public, que certains équipements sportifs sont éclairés toute la nuit, ou encore que les projecteurs soient éclairés pleins feux sur les stades en plein jour.

Les nombreux groupes sur les réseaux sociaux s'en font l'écho à longueur de journée.

Madame le Maire, en l'absence de votre plan vert que nous attendions et que vous deviez nous présenter en ce mois de juin, que comptez-vous faire pour lutter contre le gaspillage d'eau et d'électricité ?

### **REPONSE DE Mme PORTEFAIX :**

Madame,

Un plan d'action de sobriété « EAU » et « ENERGIE » avec des actions concrètes, visant aussi bien les équipements municipaux, les espaces publics, que les pratiques collectives et individuelles, a été mis en place à l'échelle de la Ville, afin d'opérer la transition qui s'impose maintenant à tous. De nombreuses mesures sont d'ores et déjà à l'œuvre notamment concernant l'éclairage public.

Par ailleurs, le Plan Local pour le Climat - que nous avons voté en 2022 - présente des orientations et actions concrètes avec notamment pour objectif une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030.

Cela étant, si des fuites d'eau ou des éclairages non nécessaires sont constatés sur des équipements communaux, les services interviennent systématiquement et dans les plus brefs délais pour correction et retour rapide à la normale.

Enfin, des échanges réguliers ont lieu entre les services municipaux et les autres entités du territoire, lorsque les dysfonctionnements concernent des installations qui ne sont pas municipales qu'il s'agisse du Grand Avignon, de Tecelys ou du Département.

\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire  
(délibération n°5 du 4 juillet 2020 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des  
Collectivités Territoriales) - Compte-rendu.**

\*\*\*\*

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le **samedi 30 septembre 2023**.

\*\*\*\*

La séance est levée à 14H05 par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire  
Cécile HELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cécile HELLE', written in a cursive style.

Le Secrétaire de Séance  
Laure MINSSEN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laure MINSSEN', written in a cursive style.